

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 25 novembre 2025, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 1.12 du Règlement sur le zonage (RCA08-08-0001):

ORDONNANCE autorisant, en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, l'installation d'un abri saisonnier pour la propriété située au 970, rue Bertrand. (OCA08-08-0001- 33)

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal

Le 26 novembre 2025

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement